Vide greniers au Parc Dolfuss Dimanche 9 juin 2024

Organisé par l'Amicale du Personnel Municipal de la Ville d'Evian

Règlement

Organisé par l'Amicale du Personnel Municipal de la Ville d'Evian, le vide greniers se déroulera au Parc Dolfuss à Evian, le dimanche 9 Juin 2024, de 7 h à 19 h, dans le seul périmètre et sur les seuls emplacements définis sur le plan.

Ce vide grenier est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas invités.

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental (loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises)

Seules les personnes qui auront réservé un emplacement auprès de l'Amicale du Personnel Municipal de la Ville d'Evian, seront autorisées à vendre.

Aucune vente de marchandises neuves, ni de produits alimentaires ne seront autorisés dans le cadre de cette manifestation.

Les exposants propriétaires d'animaux devront les garder attachés auprès d'eux, afin qu'ils ne détériorent pas les marchandises des autres exposants. Les contrevenants seront verbalisés par la police municipale.

Le parc ouvrira ses portes à 7h. Le déballage devra être terminé à 9h.

Par sécurité, aucun véhicule ne devra stationner dans le périmètre du vide grenier, sous peine de verbalisation par la police municipale, présente ce jour-là. Des parkings sont à disposition.

<u>Le remballage commencera à 18h et devra être terminé à 19h</u>, afin de libérer le parc pour l'intervention des services municipaux de la voirie.

Les allées de circulation devront être laissées constamment libres et dégagées.

Les exposants devront veiller à ne pas détériorer les tapis bitumeux, pavés ou herbes.

L'utilisation de piquets ou de broches pour l'ancrage des installations est strictement interdite.

Un sac poubelle sera remis à chaque participant, dans la matinée, pour la collecte de ses déchets. Les déchets devront être triés et déposés à son départ dans les conteneurs appropriés, prévus à cet effet, dont une benne déposée vers l'aire de jeux.

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et se conformer aux injonctions des personnes responsables de la manifestation et de la police municipale.

Bonne journée à toutes et à tous!